

SUMO : SUrvie de la sole en Manche-Ouest

[Projet](#)

L'article 15 du règlement 1380/2013 relatif à la politique commune de la pêche (PCP), entré progressivement en application depuis 2015, impose depuis le 1er janvier 2019 l'obligation de débarquement pour toutes les captures des espèces faisant l'objet de limites de [...]

Thématique : Espèces pêchées ou élevées, stocks | **Localisation** : Europe, France | **Filière** : Pêche, Pêche embarquée

 **Projet : Terminé**

 **Porteurs du projet** : Organisation de Producteurs COBRENORD,

 **Financeurs** : Région Bretagne, Union Européenne – FEAMP,

Contexte

L'article 15 du règlement 1380/2013 relatif à la politique commune de la pêche (PCP), entré progressivement en application depuis 2015, impose depuis le 1er janvier 2019 l'obligation de débarquement pour toutes les captures des espèces faisant l'objet de limites de capture.

Dans ce cadre le règlement prévoit certaines exemptions à l'obligation de débarquement et notamment pour les « espèces pour lesquelles des preuves scientifiques démontrent des taux de survie élevés compte tenu des caractéristiques des engins, des pratiques de pêche et de l'écosystème ».

D'après le témoignage des professionnels français pratiquant le chalut en Manche-Ouest, la sole est perçue comme une espèce avec un fort taux de survie post-rejet dans leur pêcherie.

Le projet SUMO vise ainsi à évaluer le potentiel de survie des soles capturées en étudiant le taux de survie immédiat associé avec d'autres indicateurs connus pour être des prédicteurs de la survie différée.

Objectifs

Actions

- Réalisation de 10 marées expérimentales (01/05/2021 au 30/09/2021)
- Saisie, analyse des données et rédaction du rapport d'étude (01/06/2021 au 31/12/2021)
- Montage de l'exemption dont la collecte et l'analyse de données complémentaires (Obsmer, etc..) (01/12/2021 au 15/05/2022)
- Suivi de la demande d'exemption (15/05/2022 – 31/07/2022)

Résultats

10 marées expérimentales à bord de 3 navires ont été réalisées en 2021. Elles ont permis d'évaluer la vitalité de 705 soles capturées.

Le taux de survie immédiat calculé sur les individus testés s'élève à **99,1 %**.

Plus de 90 % des individus testés présentent des blessures, mais très peu sont très graves ou létales.

Ces résultats semblent confirmer le ressenti des pêcheurs sur la **forte capacité de survie de la sole**. Ainsi, une demande d'exemption à l'obligation de débarquement est actuellement à l'étude.

 **Documents**

 [Rapport Final - SUMO - Février 2022](#)

 [Affiche SUMO](#)